Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ont dû ètre menées contre des meuniers, des producteurs de céréales et d'autres personnes qui avaient falsifié leurs livres et leurs rapports de contrôle. Afin d'obtenir illicitement des subventions, 600 000 kilos de farine blanche auraient été annoncés comme farine bise. Des mandats de répression ont été envoyés par les instances administratives dans 424 cas. Le montant des amendes atteint 32.672 francs. La farine panifiable a aussi été employée pour l'affouragement et les contrevenants à la réglementation actuelle, punis sévèrement. Mais l'administration fédérale des blés sait que tous les fraudeurs ne sont pas découverts. Il lui faudrait encore davantage de moyens de contrôle. On se demande si le régime des blés d'aujourd'hui, avec ses multiples prescriptions, ne sert pas les candidats à l'infraction.

Résultat financier des Forces Motrices Bernoises S. A. pour 1956. — Le résultat financier de l'exercice est le suivant : Les recettes réalisées par le service de vente d'énergie ont passé de 64 652 121.50 francs à 70 852 655 francs. La progression est due en premier lieu à l'accroissement de la fourniture d'énergie au réseau général. Les dépenses ont passé de 50 750 875.40 francs à 57 030 855.20 francs ; cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des importations d'énergie et de celui des quantités d'énergie retirées auprès d'entreprises suisses d'électricité. L'excédent brut des recettes du service de vente d'énergie se monte à 15 342 569.50 francs (exercice précédent 15 250 045.15 francs).

Le service des installations a de nouveau été très occupé durant toute l'année et a augmenté son chiffre d'affaires. Les recettes s'élèvent à 15 827 228 francs et les dépenses à 15 295 308.65 francs. Il en résulte par conséquent un excédent brut des recettes du service des installations de 531 919.35 francs (459 022.75 francs).

L'excédent brut des recettes des deux services atteint au total 15 874 488.85 francs contre 15 709 067.90 francs l'exercice précédent.

Le compte de profits et pertes boucle, après couverture des impôts et redevances, par un excédent de 12 812 824.35 francs (12 658 058.65 francs). Avec un total de 3 955 505.20 francs en 1956, le compte impôts, redevances et charges concessionnaires a subi une augmentation de 98 130.65 francs.

Erratum

L'article « Les fresques de la Chapelle de Chalière », paru dans notre No 5/1957 porte par erreur la signature de M. Georges Reusser. Son auteur ne nous est pas connu.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin: Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner. Delémont Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37